



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

FDS n° : A12897

TOTAL WASH ENTRETIEN PLASTIQUES BRILLANT VANILLE

Date de la version précédente: non applicable

Date de révision: 2020-06-02

Version 1

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	TOTAL WASH ENTRETIEN PLASTIQUES BRILLANT VANILLE
Numéro	031013
Substance/mélange	Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Produits pour l'Entretien des Voitures.
---------------------------------	---

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	TOTAL MARKETING France 562 avenue du parc de l'île 92000 Nanterre FRANCE Tel: +33 (0)1 41 35 40 00
--------------------	--

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec:

Point de contact	HSE
Adresse e-mail	rm.mkefr-fds@total.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +44 1235 239670
 Centre Antipoison et de toxicovigilance : ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59
 En France - Centres antipoison et de toxicovigilance :
 ANGERS : 02 41 48 21 21
 BORDEAUX : 05 56 96 40 80
 LILLE : 08 00 59 59 59
 LYON : 04 72 11 69 11
 MARSEILLE : 04 91 75 25 25
 NANCY : 03 83 22 50 50
 PARIS : 01 40 05 48 48
 STRASBOURG : 03 88 37 37 37
 TOULOUSE : 05 61 77 74 47

Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange



FDS n° : A12897

TOTAL WASH ENTRETIEN PLASTIQUES BRILLANT VANILLE

Date de révision: 2020-06-02

Version 1

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pour le libellé complet des Phrases-H mentionnées dans cette rubrique, voir rubrique 2.2.

Classification

Aérosols - Catégorie 1 - (H222, H229)

Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2 - (H315)

Toxicité spécifique pour organe cible (exposition unique) - Catégorie 3 - (H336)

Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Catégorie 2 - (H411)

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Contient Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes cyclique, < 5% n-hexane, Alcool isopropylique



Mention d'avertissement

DANGER

H222 - Aérosol extrêmement inflammable

H229 - Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur

H315 - Provoque une irritation cutanée

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition

P251 - Ne pas perforent ni brûler, même après usage

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

P405 - Garder sous clef

P410 + P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

2.3. Autres dangers

Propriétés physico-chimiques

Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.



FDS n° : A12897

TOTAL WASH ENTRETEN PLASTIQUES BRILLANT VANILLE

Date de révision: 2020-06-02

Version 1

Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélange

Nom Chimique	No.-CE	Numéro d'Enregistrement REACH	No.-CAS	% en poids	Classification (Règ. 1272/2008)
Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes cyclic, < 5% n-hexane	295-763-1	01-2119475514-35	92128-66-0	25 - <50	Flam. Liq. 2 (H225) STOT SE 3 (H336) Asp. Tox. 1 (H304) Skin Irrit. 2 (H315) Aquatic Chronic 2 (H411)
Butane	203-448-7	EXEMPT	106-97-8	25 - <50	Flam. Gas 1 (H220) Press. Gas (H280)
Alcool isopropylique	200-661-7	01-2119457558-25	67-63-0	2.5 - <10	Flam. Liq. 2 (H225) Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H336)
Éthanol	200-578-6	01-2119457610-43	64-17-5	1 - <2.5	Flam. Liq. 2 (H225) Eye Irrit. 2 (H319)
Benzoate de benzyle	204-402-9	01-2119976371-33	120-51-4	0 - <1	Acute Tox. 4 (H302) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 2 (H411) Acute M Factor 1

Pour le libellé complet des Phrases-H mentionnées dans cette section, voir rubrique 16.

Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.
Contact avec les yeux	Enlever les lentilles de contact, le cas échéant. Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin.
Contact avec la peau	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Inhalation	évacuer la victime à l'air frais et la laisser au repos dans une position confortable pour respirer. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.
Ingestion	Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Protection pour les secouristes	Le secouriste doit se protéger. Voir rubrique 8 pour plus de détails. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance ; pratiquer la respiration artificielle au moyen d'un Pocket Mask® muni d'une valve unidirectionnelle ou d'un autre dispositif médical respiratoire approprié.

FDS n° : A12897

TOTAL WASH ENTRETIEN PLASTIQUES BRILLANT VANILLE

Date de révision: 2020-06-02

Version 1

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec les yeux	Sensation de brûlure et rougeur temporaire.
Contact avec la peau	Provoque une irritation cutanée.
Inhalation	Peut provoquer une somnolence et des vertiges. L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire.
Ingestion	L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseils aux médecins	Traiter de façon symptomatique.
------------------------------	---------------------------------

Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié	Dioxyde de carbone (CO ₂). poudre ABC. Mousse. Eau pulvérisée ou en brouillard.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser un jet d'eau bâton, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque particulier	La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO ₂ , hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies. A forte concentration ou en atmosphère confinée, leur inhalation est très dangereuse.
---------------------------	--

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.
--	--

Autres informations	Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
----------------------------	--

Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Informations générales	Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé. Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes. Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Éliminer toute source d'ignition.
-------------------------------	--



FDS n° : A12897

TOTAL WASH ENTRETIEN PLASTIQUES BRILLANT VANILLE

Date de révision: 2020-06-02

Version 1

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Informations générales Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, rivières ou autres cours ou plans d'eau. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir rubrique 13).

Méthodes de nettoyage Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale. En cas de contamination de sol, enlever le sol souillé pour traitement ou élimination, en conformité avec les réglementations locales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuelle Voir rubrique 8 pour plus de détails.

Traitement des déchets Voir rubrique 13 pour plus de détails.

Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger Équipement de protection individuelle, voir rubrique 8. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Prévention des incendies et des explosions Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Mesures d'hygiène Faire adopter des règles d'hygiène strictes pour le personnel exposé au risque de contact avec le produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant. Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons qui ont servi au nettoyage. Ne pas placer les chiffons imbibés de produit dans les poches des vêtements de travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques/Conditions de stockage Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Stocker dans un bac de rétention. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver de préférence dans l'emballage d'origine : dans le cas contraire, reporter, s'il y a lieu, toutes les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage. Ne pas retirer les

FDS n° : A12897

TOTAL WASH ENTRETEN PLASTIQUES BRILLANT VANILLE

Date de révision: 2020-06-02

Version 1

étiquettes de danger des récipients (mêmes vides). Concevoir les installations pour éviter les projections accidentelles de produit (par exemple, rupture de joint) sur des carters chauds et des contacts électriques. Stocker à température ambiante. Protéger de l'humidité. Éviter une exposition directe au soleil. Ne pas exposer les récipients contenant ce produit à une température supérieure à 50°C.

Matières à éviter Oxydants forts, Acides forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Pas d'information disponible.

Rubrique 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom Chimique	Union Européenne	France
Butane 106-97-8		VME 800 ppm VME 1900 mg/m ³
Alcool isopropylique 67-63-0		VLCT 400 ppm VLCT 980 mg/m ³
Éthanol 64-17-5		VME 1000 ppm VME 1900 mg/m ³ VLCT 5000 ppm VLCT 9500 mg/m ³

Légende Voir rubrique 16

DNEL Travailleur (industriel/professionnel)

Nom Chimique	Effets systémiques à court terme	Effets locaux à court terme	Effets systémiques à long terme	Effets locaux à long terme
Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes cyclique, < 5% n-hexane 92128-66-0			2035 mg/m ³ (inhalation) 773 mg/kg bw/day (dermal)	
Alcool isopropylique 67-63-0			203.41 mg/m ³ inhalation 888 mg/kg dermal	
Éthanol 64-17-5		1900 mg/m ³ /15min Inhalation	343 mg/kg/8h Dermal 950 mg/m ³ /8h Inhalation	
Benzoate de benzyle 120-51-4	102 mg/m ³ (inhalation)		5.1 mg/m ³ (inhalation) 2.6 mg/kg bw/day (dermal)	

DNEL Consommateurs

Nom Chimique	Effets systémiques à court terme	Effets locaux à court terme	Effets systémiques à long terme	Effets locaux à long terme
Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes cyclique, < 5% n-hexane 92128-66-0			608 mg/m ³ (inhalation) 699 mg/kg bw/day (dermal) 699 mg/kg bw/day (oral)	



FDS n° : A12897

TOTAL WASH ENTRETEN PLASTIQUES BRILLANT VANILLE

Date de révision: 2020-06-02

Version 1

Alcool isopropylique 67-63-0			89 mg/m ³ inhalation 319 mg/kg bw/day dermal 26 mg/kg bw/day oral	
Éthanol 64-17-5		950 mg/m ³ /15min Inhalation	206 mg/kg/24h Dermal 114 mg/m ³ /24h Inhalation 87 mg/kg/24h Oral	
Benzoate de benzyle 120-51-4	78 mg/kg bw/day (oral)		1.25 mg/m ³ (inhalation) 1.3 mg/kg bw/day (dermal) 0.4 mg/kg bw/day (oral)	

**Concentration prévisible sans effet
(PNEC)**

Nom Chimique	Eau	Sédiment	Sol	Air	STP	Orale
Alcool isopropylique 67-63-0	140.9 mg/l fw 140.9 mg/l mw 140.9 mg/l or	552 mg/kg sediment dw fw 552 mg/kg sediment dw mw	28 mg/kg soil dw		2251 mg/l	160 mg/kg food
Éthanol 64-17-5	0.96 mg/l fw 0.79 mg/l mw 2.75 mg/l or	3.6 mg/kg dw fw				0.72 g/kg food
Benzoate de benzyle 120-51-4	0.0168 mg/l (fw) 0.00168 mg/l (mw)	10.66 mg/kg sediment dw (fw) 1.07 mg/kg sediment dw (mw)	2.12 mg/kg soil dw		100 mg/l	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Mesures d'ordre technique

Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Dans le cas de travaux en enceinte confinée (cuves, réservoirs...), s'assurer d'une atmosphère respirable et porter les équipements recommandés.

Équipement de protection individuelle

Informations générales

Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle. Les recommandations sur les équipements de protection individuelle (EPI) s'appliquent au produit EN L'ETAT. En cas de mélange ou de formulation, il est conseillé de contacter les fabricants de ces EPI.

Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Appareil respiratoire avec filtre. type FFP1. Respirateur avec un filtre à gaz (EN 14387). Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 14387). Attention ! Les filtres ont une durée d'utilisation limitée. Porter un appareil respiratoire autonome. L'usage d'appareils respiratoires doit se conformer strictement aux instructions du fabricant et aux réglementations qui régissent leurs choix et leurs utilisations.

FDS n° : A12897

TOTAL WASH ENTRETIEN PLASTIQUES BRILLANT VANILLE

Date de révision: 2020-06-02

Version 1

Protection des yeux	S'il y a un risque d'éclaboussures, porter : Lunettes de sécurité avec protections latérales. EN 166.
Protection de la peau et du corps	Porter les vêtements de protection appropriés. vêtements étanches.
Protection des mains	Gants de protection. Caoutchouc nitrile. PVA. Lors de contact prolongé avec le produit, il est recommandé de porter des gants conformes aux normes EN 420 et EN 374, présentant une durée de protection de 480 minutes et une épaisseur de 0,38 mm au minimum. Ces valeurs sont données à titre indicatif. Le niveau de protection est assuré par le matériau du gant, ses caractéristiques techniques, sa résistance aux produits chimiques utilisés, la conformité de son utilisation et par sa fréquence de remplacement. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Informations générales Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Couleur		Pas d'information disponible	
État physique @20°C		liquide Aérosol	
Odeur		Pas d'information disponible	
Seuil olfactif		Pas d'information disponible	
Propriété	Valeurs	Remarques	Méthode
pH		Non applicable	
Point/intervalle de fusion		Pas d'information disponible	
Point/intervalle d'ébullition	65 °C 149 °F		
Point d'éclair		Pas d'information disponible	
Taux d'évaporation		Pas d'information disponible	
Limites d'inflammabilité dans l'air		Pas d'information disponible	
Pression de vapeur	< 110 kPa	@ 50 °C	
Densité de vapeur		Pas d'information disponible	
Densité relative		Pas d'information disponible	
Masse volumique	< 1000 kg/m³		
Hydrosolubilité		Insoluble	
Solubilité dans d'autres solvants		Pas d'information disponible	
logPow		Non applicable	



FDS n° : A12897

TOTAL WASH ENTRETIEN PLASTIQUES BRILLANT VANILLE

Date de révision: 2020-06-02

Version 1

Température d'auto-inflammabilité	200 °C 392 °F	
Température de décomposition	200 °C	
Viscosité, cinématique		Pas d'information disponible
Propriétés explosives	Non-explosif	
Propriétés comburantes	Pas d'information disponible	
Possibilité de réactions dangereuses	Aucune dans les conditions normales d'utilisation	

9.2. Autres informations

Point de congélation	Pas d'information disponible
-----------------------------	------------------------------

Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Informations générales	Aucune dans les conditions normales d'utilisation.
-------------------------------	--

10.2. Stabilité chimique

Stabilité	Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage.
------------------	---

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
------------------------------	--

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Tenir à l'écart de la chaleur et des étincelles.
----------------------------	---

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter	Eau, Oxydants forts, Acides forts.
--------------------------	------------------------------------

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies. Oxydes d'azote (NOx).
--	---

Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Effets locaux Informations sur le produit



FDS n° : A12897

TOTAL WASH ENTRETIEN PLASTIQUES BRILLANT VANILLE

Date de révision: 2020-06-02

Version 1

Contact avec la peau	. Provoque une irritation cutanée.
Contact avec les yeux	Ce produit ne répond pas aux critères de classification de l'UE. Sensation de brûlure et rougeur temporaire.
Inhalation	Ce produit ne répond pas aux critères de classification de l'UE. Peut provoquer une somnolence et des vertiges. L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire.
Ingestion	Ce produit ne répond pas aux critères de classification de l'UE. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
ATEmix	28.79 mg/l
(inhalation-poussière/brouillard)	
ATEmix (inhalation-vapeur)	30.00 mg/l

Toxicité aiguë - Informations sur les composants

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes cyclique, < 5% n-hexane			LC50(4h) 25.2 mg/l (rat)
Butane			> 20000 mg/m³ (rat - gas)
Alcool isopropylique	LD50 5840 mg/kg bw (rat-OECD 401)		LC50 (6h) > 10000 ppm (rat-vapour-OECD 403) LC50 (4h) 72.6 mg/l (rat)
Éthanol	LD50 10470 mg/kg (Rat)	LD50 15800 mg/kg (Rabbit)	LC50 30000 mg/m³
Benzoate de benzyle		LD50 >2000 mg/kg (Rabbit)	

Sensibilisation

Sensibilisation Ce produit ne répond pas aux critères de classification de l'UE.

Effets spécifiques

Cancérogénicité Ce produit ne répond pas aux critères de classification de l'UE.

Mutagénicité Ce produit ne répond pas aux critères de classification de l'UE.

Mutagénicité sur les cellules germinales Ce produit ne répond pas aux critères de classification de l'UE.

Toxicité pour la reproduction Ce produit ne répond pas aux critères de classification de l'UE.

Toxicité par administration répétée

Effets sur les organes-cibles (STOT)

Toxicité systémique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Peut provoquer une somnolence et des vertiges.



FDS n° : A12897

TOTAL WASH ENTRETEN PLASTIQUES BRILLANT VANILLE

Date de révision: 2020-06-02

Version 1

Toxicité systémique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) Ce produit ne répond pas aux critères de classification de l'UE.

Toxicité par aspiration Ce produit ne répond pas aux critères de classification de l'UE.

Autres informations

Autres informations Pas d'information disponible.

Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur le produit

Pas d'information disponible.

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur les composants

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes
Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes cyclic, < 5% n-hexane 92128-66-0	EL50(72h) 10 - 100 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata - OECD 201)	EL50(48h) 3 mg/l (Daphnia magna - OECD 202)	LL50(96h) 11.4 mg/l (Oncorhynchus mykiss - OECD 203)	
Butane 106-97-8	IC50 (72h) 7-16 mg/l	EC50 (48h) 7-69 mg/l daphnia magna	LC50 (96h) 24-147 mg/l	
Alcool isopropylique 67-63-0	LL50 > 100 mg/l EC50 (72h) > 1000 mg/l (Pimephales promel)	LC50(24h) > 10000 mg/l (Daphnia magna-OECD 202)	LC50(96h) 9640 mg/l (Pimephales promelas-OECD 203)	EC50 = 35390 mg/L 5 min
Éthanol 64-17-5	EC50 (72h) 275 mg/l Chlorella vulgaris (OECD 201)	EC50 (48h) 5012 mg/l Ceriodaphnia dubia (ASTM E729-80)	LC50 (96h) 14200 mg/l Pimephales Promelas (EPA)	EC50 = 34634 mg/L 30 min EC50 = 35470 mg/L 5 min
Benzoate de benzyle 120-51-4	EC50(72h) 0.311 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata - OECD Guideline 201)	EC50(48h) 3.09 mg/l (Daphnia magna - OECD Guideline 202)	LC50(96h) 2.32 mg/l (Danio rerio)	EC50(3h) 10000 mg/l

Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur le produit

Pas d'information disponible.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur les composants

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes
Alcool isopropylique	NOEC (96h) 1000 mg/l	NOEC (21d) 30 mg/l		



FDS n° : A12897

TOTAL WASH ENTRETIEN PLASTIQUES BRILLANT VANILLE

Date de révision: 2020-06-02

Version 1

67-63-0	(Scenedesmus subspicatus)	(Daphnia magna)		
Éthanol 64-17-5		NOEC (10d) 9.6 mg/l Ceriodaphnia dubia	NOEC (30d) 245 mg/l (ECOSAR)	
Benzoate de benzyle 120-51-4		NOEC (21d) 0.258 mg/l (Daphnia magna - OECD Guideline 211)		

Effets sur les organismes terrestres

Pas d'information disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité**Informations générales**

Pas d'information disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Informations sur le produit**

Pas d'information disponible.

logPow

Non applicable

Informations sur les composants

Nom Chimique	log Pow
Butane - 106-97-8	2.8
Alcool isopropylique - 67-63-0	0.05
Éthanol - 64-17-5	-0.35
Benzoate de benzyle - 120-51-4	3.97 @ 25°C

12.4. Mobilité dans le sol**Sol**

Pas d'information disponible.

Air

Pas d'information disponible.

Eau

soluble.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPvB**Évaluation PBT et vPvB**

Ce produit ne contient pas de substance considérée comme PBT et/ou vPvB selon les critères de l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets néfastes**Informations générales**

Pas d'information disponible.

Rubrique 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION
--

13.1. Méthodes de traitement des déchets



FDS n° : A12897

TOTAL WASH ENTRETIEN PLASTIQUES BRILLANT VANILLE

Date de révision: 2020-06-02

Version 1

Déchets de résidus / produits non utilisés	Ne pas rejeter dans l'environnement. Ne pas jeter les résidus dans l'égout. Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux.
Emballages contaminés	Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
No de déchet suivant le CED	Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID

UN/ID No	UN1950
Désignation officielle de transport	AEROSOLS
Classe de danger	2
Étiquettes ADR/RID	2.1
Code de classification	5F
Dispositions spéciales	190, 327, 344, 625
Code de restriction en tunnels	(D)
Description	UN1950, AEROSOLS, 2, (D)
Quantités exceptées	E0
Quantité limitée	1 L

IMDG/IMO

UN/ID No	UN1950
Désignation officielle de transport	AEROSOLS
Classe de danger	2.1
No EMS	F-D, S-U
Description	UN1950, AEROSOLS, 2.1
Dispositions spéciales	63,190, 277, 327, 344, 381, 959
Quantités exceptées	E0
Quantité limitée	See SP277

ICAO/IATA

UN/ID No	UN1950
Désignation officielle de transport	Aerosols, flammable
Classe de danger	2.1
Code ERG	10L
Dispositions spéciales	A145, A167, A802
Description	UN1950, Aerosols, flammable, 2.1
Quantités exceptées	E0
Quantité limitée	30 kg G

ADN

UN/ID No	UN1950
-----------------	--------



FDS n° : A12897

TOTAL WASH ENTRETIEN PLASTIQUES BRILLANT VANILLE

Date de révision: 2020-06-02

Version 1

Désignation officielle de transport	AEROSOLS
Classe de danger	2
Etiquettes de danger	2.1
Code de classification	5F
Dispositions spéciales	190, 327, 344, 625
Description	UN1950, AEROSOLS, 2
Quantités exceptées	E0
Quantité limitée	1 L
Ventilation	VE01, VE04
Équipement obligatoire	PP, EX, A

Rubrique 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union Européenne

REACH

Ce mélange ne contient que des composants qui ont été enregistrés, ou sont exemptés d'enregistrement, conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH)

Autres réglementations

Directive 2012/18/UE (Directive SEVESO III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents:

30 % et plus: Hydrocarbures aliphatiques

Parfums

Fragrances allergisantes: Benzoate de benzyle, Benzyl alcohol

Information supplémentaire

Pas d'information disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique Pas d'information disponible

15.3. Information sur les législations nationales

France

- Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir rubrique 8).



FDS n° : A12897

TOTAL WASH ENTRETEN PLASTIQUES BRILLANT VANILLE

Date de révision: 2020-06-02

Version 1

Nom Chimique	Maladies Professionnelles
Alcool isopropylique 67-63-0	RG 84
Éthanol 64-17-5	RG 84

Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des Phrases-H citées dans les rubriques 2 et 3

H220 - Gaz extrêmement inflammable
 H222 - Aérosol extrêmement inflammable
 H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
 H229 - Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur
 H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur
 H302 - Nocif en cas d'ingestion
 H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
 H315 - Provoque une irritation cutanée
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
 H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
 H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
 H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Abbreviations, acronymes

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists = Association américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
 bw = body weight = poids corporel
 bw/day = body weight/day = poids corporel par jour
 EC x = Effect Concentration associated with x% response = concentration de l'effet associé à une réaction de x %
 GLP = Good Laboratory Practice - BPL = Bonnes Pratiques de Laboratoire
 IARC = International Agency for Research of Cancer = Agence internationale pour la recherche sur le cancer
 LC50 = 50% Lethal Concentration = CL50 - Concentration Létale 50% - Concentration du produit chimique, dans l'air ou dans l'eau, qui cause la mort de 50% (la moitié) du groupe d'animaux testés
 LD50 = 50% Lethal Dose = LD50 - Dose Létale 50% - Dose du produit chimique, qui, donnée en une fois, cause la mort de 50% (la moitié) du groupe d'animaux testés
 LL = Lethal Loading = Charge létale
 NIOSH = National Institute of Occupational Safety and Health = Institut national Américain de sécurité et santé au travail
 NOAEL = No Observed Adverse Effect Level = Dose sans effet nocif observé
 NOEC = No Observed Effect Concentration = Concentration sans effet observé
 NOEL = No Observed Effect Level = Dose sans effet observé
 OECD = Organization for Economic Co-operation and Development = OCDE - Organisation de Coopération et Développement Economiques
 OSHA = Occupational Safety and Health Administration = Ministère pour la sécurité et la santé au travail (Etats Unis d'Amérique)
 UVCB = Substance of unknown or Variable composition, Complex reaction products or Biological material = Substance de composition inconnue ou variable, produits de réactions complexes ou matériel biologique
 ATE = Acute Toxicity Estimate = Estimation de la Toxicité Aiguë (ETA)
 QSAR = Quantitative Structure-Activity Relationship = Relations quantitatives structure activité (RQSA)
 EL50 = median Effective Loading
 NOELR = No Observed Effect Loading Rate
 PAH = Polycyclic aromatic hydrocarbons = Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)
 LOEC = Lowest Observed Effect Concentration = concentration minimale avec effet observé (CMEQ)

Version EUFR



FDS n° : A12897

TOTAL WASH ENTRETIEN PLASTIQUES BRILLANT VANILLE

Date de révision: 2020-06-02

Version 1

PVA = Polyvinyl alcohol = Alcool polyvinylique
 PVC = Polyvinyl chloride = Polychlorure de vinyle
 ECOSAR = Ecological Structure Activity Relationships
 CNS = Central nervous system = Système nerveux central (SNC)
 EPA = Environmental Protection Agency = Agence de protection de l'environnement des États-Unis
 ErL50 = effective loading on growth rate in algae test, to cause a 50% response
 EbL50 = effective loading on growth with the control in algae test, to cause a 50% response
 DNEL = Derived No Effect Level = Dose dérivée sans effet
 PNEC = Predicted No Effect Concentration = Concentration prévisible sans effet
 dw = dry weight = poids sec
 fw = fresh water = eau douce
 mw = marine water = eau de mer
 or = occasional release = relargage occasionnel

Légende Rubrique 8

OEL = Occupational Exposure Limit = valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)
 TWA = Time Weighted Average = Valeur limite Moyenne d'Exposition (VME)
 STEL = Short Term Exposure Limit = Valeur Limite Court Terme (VLCT)
 PEL = permissible exposure limit = valeur limite d'exposition admissible
 REL = Recommended exposure limit = valeur limite d'exposition recommandée
 TLV = Threshold Limit Values = Valeur limite

+	Produit sensibilisant	*	Désignation de la peau
**	Désignation du Danger	C:	Cancérogène
M:	Mutagène	R:	Toxique pour la reproduction

Date de révision: 2020-06-02
 Révision Non applicable.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité